



2023/05-22

Envoyé en préfecture le 09/06/2023  
Reçu en préfecture le 09/06/2023  
Publié le  
ID : 095-219505922-20230530-DL20230522-DE



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 mai 2023

Date d'affichage : 1er juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mai 2023, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 26 mai 2023 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire, Anne-Marie MAURICE.

**Etaient présents** : M. SCHWEIZER François, Mme CHABRIT Corinne, M. FERREIRA Frédéric, Mme ENEE Candice, M. MAURICE Jean-Pierre, M. ARDITTI Pierre, M. DIGAIRE Sylvain, Mme REUSSARD Véronique, M. BALLOT Yves, M. SIMON Vincent, M. VINOLAS Jean-Louis.

**Absente** : Mme LOZACH Véronique

**Absentes ayant donné pouvoir** : Mme RAYSEGUIER Nadège à Mr Pierre ARDITTI  
Mme SCHEMBRI Marie Lyne à Mr François SCHWEIZER

Arrivée de Mr DIGAIRE Sylvain à 19h42

Arrivée de Mme REUSSARD Véronique à 19h56

Ouverture du Conseil à 19h30

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Mme Candice ENEE est élue secrétaire de séance.

### **REGIME INDEMNITAIRE DES REGISSEURS**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une indemnité de maniement de fonds peut être attribuée aux régisseurs.

L'indemnité de responsabilité est attribuée aux fonctionnaires ou agents contractuels territoriaux qui sont chargés régulièrement des fonctions de régisseurs d'avances et/ou de recettes.

Le montant de l'indemnité de responsabilité varie selon l'importance des fonds maniés autorisés. Concernant notre commune, le montant moyen des recettes encaissées varie de 7 601€ à 12 200€ d'où une indemnité de responsabilité annuelle dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales.

**Voté à l'unanimité.**

**Le Maire,  
Anne Marie MAURICE**

